

Vestiges de l'amphithéâtre romain

Désignation

Dénomination de l'édifice :

Site archéologique, théâtre

Titre courant :

Vestiges de l'amphithéâtre romain

Localisation

Localisation :

Occitanie ; Lot (46) ; Cahors ; allées Fénelon

Précision sur la localisation :

Anciennement région de : Midi-Pyrénées

Adresse de l'édifice :

Fénelon (allées)

Références cadastrales :

Domaine public, non cadastré

Historique

Siècle de la campagne principale de construction :

Gallo-romain

Description historique :

La ville antique de Cahors, successivement nommée Divona puis Cadurca, était le chef-lieu de la cité des Cadurques. La trame viaire semble mise en place à l'époque d'Auguste (27 av. J.-C. - 14 apr. J.-C.) ou plus vraisemblablement de Tibère (14 - 37 apr. J.-C.), période durant laquelle Divona se dote de thermes publics, d'un théâtre, d'un sanctuaire abritant un temple circulaire, d'une ou plusieurs places publiques et d'un amphithéâtre. L'amphithéâtre a été mis au jour en février-mars 2007 au niveau des allées Fénelon, à l'occasion d'une fouille archéologique préventive réalisée en amont de la construction d'un parking souterrain. Les conditions de sa découverte expliquent la faible portion dégagée ; les vestiges sont aujourd'hui présentés au sein d'une crypte archéologique. L'amphithéâtre de Cahors est à la fois représentatif du développement de ce type de monuments de spectacle durant le Haut-Empire et original dans sa conception. L'époque flavienne correspond en effet à une période de mise en œuvre de nombreux chantiers publics d'envergure dans beaucoup de chefs-lieux de cités de la Gaule. C'est plus particulièrement le cas des amphithéâtres. Le monument cadurcien est ainsi contemporain des édifices les plus célèbres et les mieux conservés, comme ceux de Nîmes ou encore d'Arles.

Description

Commentaire descriptif de l'édifice :

L'édifice est situé en partie sud de Cahors, à proximité du principal axe de circulation nord-sud de la ville antique (cardo maximus). Les constructions dégagées correspondent à une portion du quart

À propos de la notice

Référence de la notice :

PA46000041

Nom de la base :

Patrimoine architectural (Mérimée)

Date de versement de la notice :

2010-06-17

Date de la dernière modification de la notice :

2022-12-09

Copyright de la notice :

□ Monuments historiques. Cette notice reprend intégralement les termes de l'arrêté de protection au titre des Monuments historiques. Elle répond à l'obligation réglementaire du ministère de la Culture d'établir la liste générale des édifices protégés (art. R. 621-80 du Code du patrimoine). Elle est donc opposable et fait foi juridiquement. Aucune copie numérique ou papier ne sera fournie par courrier ni courriel. Le dossier de protection complet et l'arrêté sont consultables uniquement sur place, dans la salle de lecture de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP), à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

Contactez-nous :

Mediatheque.patrimoine@culture.gouv.fr

Voir aussi

https://archives-map.culture.gouv.fr/archive/resultats/simple/lien-eaire/n:19?RECH_S=PA46000041&type=simple

sud-ouest de l'amphithéâtre. Il s'agit de l'infrastructure de l'édifice, dont les élévations, pour l'essentiel, nous échappent. L'excellente conservation des maçonneries autorise néanmoins une série d'hypothèses vraisemblables. Le monument s'appuyait sans doute contre le terrain naturel au nord et reposait sur une terrasse artificielle au sud, accessible grâce à plusieurs escaliers adossés au mur délimitant la plateforme, suivant une formule dont le seul exemple comparable est situé à Pompéi. Les substructions, formées par une ossature de murs annulaires et rayonnants qui délimitent des caissons remblayés et voûtés, ont permis d'obtenir une assise horizontale sur laquelle a été édifiée la cavea. Le mur périmétral a été reconnu sur près de 50 m linéaires. L'ouvrage a été dégagé sur une hauteur maximale de 3,45 m en élévation et sa largeur atteint 1,20 m. L'observation de son parement fait apparaître différents modes de construction, dont la qualité de mise en œuvre dépend du caractère visible ou non des maçonneries concernées : la base est constituée d'un petit appareil réglé de moellons parallélépipédiques en calcaire (opus vittatum), avec des joints pleins et parfois débordants, alors que les assises supérieures sont traitées avec des joints plus fins, creux et parfois tirés au fer

État de conservation (normalisé) :

Vestiges

Protection

Nature de la protection de l'édifice :

Inscrit MH, classé MH

Date et niveau de protection de l'édifice :

2009/12/28 : inscrit MH ; 2019/11/15 : classé MH

Précision sur la protection de l'édifice :

"Les vestiges de l'amphithéâtre romain, situés dans le parking " de l'amphithéâtre " (cad. domaine public, non cadastré) : inscription par arrêté du 28 décembre 2009 ; Les vestiges de l'amphithéâtre gallo-romain situés dans une crypte archéologique aménagée dans le parking de l'Amphithéâtre, allées Fénelon, tels que délimités en rouge sur le plan annexé à l'arrêté (cad. domaine public non cadastré) : classement par arrêté du 15 novembre 2019"

Nature de l'acte de protection :

Arrêté

Observations concernant la protection de l'édifice :

Inscription : 28/12/2009 (arrêté) annulée

Statut juridique

Statut juridique du propriétaire :

Propriété de la commune

Références documentaires

Copyright de la notice :

□ Monuments historiques. Cette notice reprend intégralement les termes de l'arrêté de protection au titre des Monuments historiques. Elle répond à l'obligation réglementaire du ministère de la Culture d'établir la liste générale des édifices protégés (art. R. 621-80 du

Code du patrimoine). Elle est donc opposable et fait foi juridiquement. Aucune copie numérique ou papier ne sera fournie par courrier ni courriel. Le dossier de protection complet et l'arrêté sont consultables uniquement sur place, dans la salle de lecture de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP), à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

Date de rédaction de la notice :

2009

Cadre de l'étude :

Recensement immeubles MH

Typologie du dossier :

Dossier de protection